

# Procédure civile : les derniers décrets de mai

## IFCA

IFCA est une association loi 1901 –  
Siège social : 21 côte des chapeliers 26000 VALENCE  
Email [forma-tions@wanadoo.fr](mailto:forma-tions@wanadoo.fr) Télécopie 04 75 55 65 70  
Numéro formateur 82.26. 01442. 26 Numéro agrément CNB 06-006

**le mardi 27 juin 2017 de 9 h 30 à 17 h 30**

par

Hervé Croze, agrégé des Facultés de Droit, avocat honoraire

Christian Laporte, avocat honoraire

au **DOMAINE LYON SAINT JOSEPH**

38 allée Jean Paul II à Sainte Foy les Lyon  
Tel 04 78 59 22 35 fax 04 78 59 48 97

Cette formation valide 7 heures au titre de la formation continue des avocats.

Ce colloque est organisé selon les directives du Conseil National des Barreaux sur la formation continue obligatoire des avocats. Art 2 de la décision à caractère normatif du CNB n° 2005-001.

Les supports techniques documentaires sont diffusés par email seulement.

Si le nombre de participants est insuffisant, l'IFCA se réserve la possibilité d'annuler la formation, ou la reporter à une date ultérieure.

**ATTENTION ! Nombre d'inscriptions limité à 50 participants.**

## **Demande d'inscription formation 27 juin 2017**

à envoyer par email à [forma-tions@wanadoo.fr](mailto:forma-tions@wanadoo.fr)  
ou par fax au 04 75 55 65 70  
ou par courrier : IFCA 21 côte des chapeliers à 26000 VALENCE

Nom.....Prénom.....  
Société.....  
Adresse.....  
Ville.....Code postal.....  
Tél.....Fax:.....  
email :.....  
A.....le.....2017

*Coût de la formation / par personne 250 € HT €, soit 300 € TTC  
déjeuner inclus  
Joindre chèque de règlement à l'ordre de l'IFCA*

# Programme

## Procédure civile : la Chancellerie vide ses poches Derniers décrets avant la passation de pouvoirs

Intervenants :

- Hervé Croze, agrégé des Facultés de Droit, avocat honoraire
- Christian Laporte, avocat honoraire

Les 10 et 11 mai 2017, le Journal officiel publie les derniers textes du précédent Gouvernement.

Ces textes dont la plupart sont déjà entrés en vigueur ou le seront très prochainement sont d'une importance considérable pour les Avocats notamment en ce qui concerne la procédure d'appel.

C'est la raison pour laquelle l'IFCA organise en urgence une journée de formation pour mesurer leur impact pratique.

### **I. Procédure civile générale**

Décret n° 2017-892 du 6 mai 2017 portant diverses mesures de modernisation et de simplification de la procédure civile (dispositions de procédure civile), dont :

- péremption d'instance ;
- conclusions devant le TGI et en procédure orale ;
- procédure participative aux fins de mise en état.

Décret n° 2017-891 du 6 mai 2017 relatif aux exceptions d'incompétence et à l'appel en matière civile

- suppression du contredit ;
- réforme de la procédure d'appel.

Décret n°2017-1008 du 10 mai 2017 portant diverses dispositions procédurales relatives aux juridictions du travail

- devant le Conseil de prud'hommes
- devant la chambre sociale de la cour d'appel.

### **II. Procédures civiles d'exécution**

Décret n°2017-892 du 6 mai 2017 portant diverses mesures de modernisation et de simplification de la procédure civile (dispositions relatives aux procédures civiles d'exécution)

- saisie immobilière ;
- autres procédures d'exécution.

Décret n°2017-862 du 9 mai 2017 relatif aux tarifs réglementés de postulation des avocats en matière de saisie immobilière, de partage, de licitation et de sûretés judiciaires